

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,

11 francs pour trois mois,

21 francs pour six mois,

40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON,

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^o, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 7 avril 1848.

COMITÉ RÉPUBLICAIN DU RHÔNE.

AVIS.

Les membres du Comité républicain du Rhône sont invités à se rendre à la réunion générale qui aura lieu samedi 8 courant, à trois heures précises, au lieu habituel des séances, passage Belle-Cordière, et à y apporter un bulletin préparatoire portant les noms de quatorze candidats à l'assemblée nationale constituante, suivant la décision prise dans la réunion du 5 avril.

Membres admis au Comité républicain du Rhône dans sa séance du 6 avril.

Les citoyens Sandier, cafetier; Jacob, voyageur; Pellin, papetier; Argout, moineur; Levrat-Perrotton; Viady, menuisier; Perié, tapissier; Châlons, voyageur.

Depuis 1850 l'armée a été indignement exploitée par le pouvoir; elle doit veiller aux frontières, garantir l'indépendance, la nationalité, mais rien de cela n'a été menacé; le déplorable système de la paix à tout prix a désarmé tous les ennemis extérieurs en leur faisant de lâches concessions, et de l'armée, dont l'effectif s'augmentait toujours, on a essayé de faire une garde de la monarchie. Au dehors un seul champ a été ouvert à son activité, l'Algérie; les régiments qui y ont passé tour-à-tour se sont battus bravement, ils ont supporté d'incroyables fatigues qui leur ont enlevé plus de monde que les combats. Ces fatigues, cette moisson d'hommes ont été le résultat de l'incurie, de la trahison du gouvernement qui d'un côté nourrissait la pensée d'abandonner l'Afrique, de l'autre gaspillait le trésor public sans rien fonder de durable dans notre belle conquête. Les rigueurs de la discipline ont été portées au comble dans cette armée qui implantait la civilisation française au milieu des Arabes.

Au dedans, on a enseigné la guerre des rues à nos soldats, on a professé la théorie de la répression des insurrections légitimées par la tyrannie; des promotions scandaleuses ont affligé le pays; des dilapidations, des vols ont compromis la santé du soldat; le despotisme le plus complet a régné dans l'armée; pour une manifestation, pour un chant, pour un mot, des hommes ont été cassés de leur grade, remis aux mains des gendarmes, conduits en Afrique, la chaîne au cou, jetés dans les compagnies de discipline, sans jugement. C'était une tyrannie odieuse; aussi avons-nous compris qu'en voyant tomber le gouvernement qui l'avait si durement traitée, l'armée ait poussé un cri de joie, ait salué avec bonheur une ère nouvelle.

Tout-à-coup un cri de guerre se fait entendre, le gouvernement provisoire ordonne la formation d'un corps d'observation le long des Alpes, et à ce moment il se produit à Lyon des faits qui heureusement n'auront pas de suites, nous en avons pour garants le bon esprit des troupes et les protestations qui nous sont adressées de tous côtés, mais qui n'en ont pas moins fait une impression douloureuse. Nous avons dû les signaler, nous l'avons fait avec calme, avec modération; qu'est-il arrivé?

Cinq sous-officiers sont venus dans nos bureaux nous apporter une lettre contenant des expressions telles que nous ne pouvions l'admettre dans nos colonnes sans nous déconsidérer; nous leur demandâmes la suppression de quelques mots qui, sans rien ôter au sens de leur réclamation, avait l'avantage de la rendre polie. Ils ont parfaitement compris qu'il nous était impossible d'admettre des lettres formulées comme celle qu'ils nous présentaient; ils semblaient près d'accepter les très minces retranchements proposés par nous, lorsque l'un d'eux fit observer que la lettre ayant été délibérée en commun, les modifications devaient l'être aussi, et ils se retirèrent.

Ont-ils assemblé le régiment pour statuer? L'avaient-ils réuni pour arrêter les termes de leur réclamation? Nous l'ignorons; leur lettre ne portait certainement pas plus d'une quinzaine de signatures; quoi qu'il en soit, ils revinrent quelques heures plus tard et en demandèrent l'insertion *textuelle*; nous refusâmes; ils nous menacèrent de la lire le soir même dans tous les clubs. Du moment que la réclamation prenait la forme d'une menace, notre rôle était tout tracé; nous nous séparâmes à l'instant même.

Depuis, qu'ont fait ces sous-officiers? Ils ont ajouté à leur lettre un paragraphe inqualifiable, ils l'ont fait imprimer dans les petites feuilles vendues sur la voie publique, ils l'ont portée aux journaux, et l'un d'eux l'a insérée naïvement, car il avait raconté aussi les faits qui la motivent.

Dans ce paragraphe, il ne s'agirait de rien moins que de nous signaler au mépris de l'armée et des bons citoyens. Heureusement l'armée n'est pas dans quinze hommes, et de bons citoyens nous témoignent tous les jours leurs sympathies. Oui, l'on a bien raison d'exciter l'armée contre nous! Sous le dernier gouvernement, nous avons cent fois stigmatisé le calcul machiavélique du pouvoir qui éloignait l'armée de la population, qui essayait d'en faire un instrument de despotisme; nous avons demandé pourquoi on voulait empêcher tout contact entre le peuple et le soldat enfant du peuple; nous avons flétri cette odieuse tactique qui voulait rendre celui qui paie l'impôt du sang, le plus lourd de tous, étranger à son père, à ses frères, à ses amis, à ses concitoyens, l'amener à tirer sur eux comme

sur des bêtes fauves. Jamais une réclamation légitime ne nous a été adressée par un militaire, quelle que fût sa position dans l'armée, sans que nous l'ayons accueillie. Nous avons fait plus: pour sauver un homme traduit devant un conseil de guerre, condamné à une peine infamante, nous avons compulsé les lois militaires, nous avons plaidé sa cause dans les colonnes du *Censeur* avant qu'elle fût plaidée devant de seconds juges, nous avons ainsi aidé son avocat à le sauver. N'avons-nous pas bien mérité d'être voués à la haine de cette armée que nous avons toujours défendue?

Nous avons poursuivi de nos révélations, de nos sarcasmes, les hommes qui gagnaient leurs grades dans les antichambres, dans les menteuses razzias d'Afrique, qui obtenaient par faveur ce qui dû à des services réels, sérieux; nous avons examiné le budget de la guerre, indiqué les réformes à faire dans ces coûteux états-majors qui grèvent inutilement le trésor, condamné ces nombreuses et brusques variations dans le costume des troupes qui depuis quinze ans ont épuisé nos ressources et ruiné les officiers sans fortune. N'est-ce pas là un crime que l'armée doit punir de son mépris?

Un code en désharmonie avec les lois civiles, avec les mœurs de la France, qui porte encore l'empreinte des temps de barbarie, emprisonne dans les plus dures menaces tous les mouvements, tous les instincts du soldat, trace autour de lui comme un cercle de fer; à vingt reprises nous en avons demandé la modification, nous avons travaillé à en faire adoucir les rigueurs. Ne sommes-nous pas bien coupables d'avoir voulu que le soldat fût traité avec plus d'humanité, qu'on n'en fit pas une baïonnette inintelligente, une machine à douze temps? Nous commettions là une grave erreur, et nous en demandons bien pardon aux sous-officiers qui nous accusent.

Quand la République a été proclamée, nous avons été heureux de voir tomber les barrières qui séparaient les militaires des autres citoyens, de les trouver fraternisant avec la population dont ils sont les enfants. Nous avons applaudi à l'enthousiasme des soldats après tant d'années de sujétion. Si l'armée eût été moins étrangère à ce qui passait hors d'elle, elle n'eût pas ignoré que le *Censeur* avait constamment réclamé son émancipation. Si les sous-officiers eussent pu lire notre feuille, ils auraient su qu'elle était proscrite il y a quelques mois à peine dans les régiments, que la découverte d'un de nos numéros dans une caserne, peu de semaines avant la révolution, avait mis en émoi tout un quartier.

Et parce que nous signalons des actes qui ont semblé dangereux au moment d'entrer en campagne, ou du moins au moment de former un corps d'observation, on viendrait nous vouer au mépris de l'armée! Non, elle nous rendra plus de justice. On nous menace des clubs, mais nous les connaissons les clubs; ils sont composés d'hommes du peuple, et ils savent bien que nous avons pris toute notre vie la défense du peuple. S'il pouvait méconnaître les seuls organes qui se soient voués à sa cause, alors qu'il y avait du péril à le faire, où serait donc sa justice? Mais non, nous n'avons rien à craindre de lui; il est plus équitable que ceux qui voudraient le soulever contre nous.

Quoi qu'il arrive, nous dirons la vérité à tous; nous ne l'avons pas dite sous le gouvernement tombé, en bravant tous les périls de la lutte, pour nous taire aujourd'hui que triomphe la République appelée et préparée par nous.

On nous communique ce qui suit :

Nous apprenons des frontières de la Savoie que la catastrophe qui a frappé dans les rues de Chambéry la colonne de travailleurs partie de Lyon n'était qu'un guet-apens combiné entre les nobles et les prêtres, qui n'ont pas voulu faire attaquer en rase campagne des hommes qui auraient pu leur échapper, et ont organisé dans les rues de Chambéry, sous un prétexte quelconque, un exécutable carnage qui gardera le triste nom de *Vépres savoisiennes*. Ainsi s'expliquent leur libre entrée et le tocsin signal du massacre. Qu'ils décident donc cette partie de leurs frères; mais qu'ils songent bien que l'humanité leur demandera compte du sang versé et du crime qu'ils ont fait commettre à une population généreuse qu'ils ont cruellement abusée.

Nous recevons d'un autre côté les renseignements qui suivent de témoins oculaires arrivés hier; mais on comprend que nous leur en laissons la responsabilité. Des faits aussi graves demandent à être éclaircis; ils le seront.

Pendant que la colonne de Savoisiens partie de Lyon traversait dimanche le Mont-du-Chat et venait s'établir au Bourget, dans toutes les communes qui environnent Chambéry on excitait les paysans à s'armer et à marcher contre la ville; les curés eux-mêmes, du haut de leurs chaires, n'ont pas craint de prêcher l'insurrection en dépeignant les Savoisiens arrivant comme des voleurs et des brigands.

Dès le lundi soir des groupes considérables de paysans, au nombre de deux à trois mille, stationnaient sur la place Saint-Léger; on les haranguait, on leur distribuait de l'argent; on arrachait les affiches républicaines. Durant toute la nuit, la ville a présenté un aspect sinistre.

Le lendemain mardi, dès six heures du matin, les paysans se sont remis en route, ayant leurs curés à leur tête. La première troupe est arrivée par la route d'Aix; quand elle a été au fort du Reclus, à l'entrée de Chambéry, le sergent du poste de la douane s'est approché en parlementaire, sans armes; celui qui la dirigeait lui a brûlé la cervelle; un autre soldat du même poste s'avança vers un autre groupe venant du côté de la pro-

menade du Vernay, fut saisi par celui qui commandait et massacré par les paysans. L'attaque de tous les postes commença alors en même temps; tous furent désarmés. C'est alors qu'on se porta à la caserne, quartier Sainte-Claire, et qu'après une courte résistance, vu le manque d'armes, celle-ci fut emportée d'assaut. Tous les hommes qui y étaient furent faits prisonniers après une tentative infructueuse de fuite par une porte de derrière. Ils sont aujourd'hui renfermés au Manège, dans la Halle-au-Blé, dans l'église du faubourg Machet.

Quelques hommes des postes, qui s'étaient d'abord cachés dans les maisons, ont essayé de s'enfuir; mais le tocsin sonnait dans toutes les campagnes, et il est à craindre que beaucoup aient été tués. Plusieurs cependant sont parvenus à se sauver en traversant le Mont-du-Chat, en descendant à Lucet où ils ont pu traverser le Rhône.

Hier, quelques uns sont arrivés à Lyon; partout, sur la route, on leur a témoigné une vive sympathie. L'agitation est extrême de Belley à Montluel.

La corporation des maçons, qui s'était mise en grève, a écouté les bons conseils qu'on lui donnait, et nous ne saurions trop engager les différents corps d'état de la ville de Lyon à suivre l'exemple plein de sagesse et de bon ordre qu'elle donne aujourd'hui. Tous ces ouvriers, comprenant que ce n'était point dans un temps de crise, dans un moment où le gouvernement lui-même est à organiser, qu'il faut penser à ses intérêts personnels, ont abandonné toutes leurs demandes d'augmentation de salaire et ajourné leurs réclamations jusqu'au moment où la tranquillité et le travail seraient donnés au pays. Ils ont seulement émis le vœu que la journée fût réduite à dix heures, afin qu'un plus grand nombre de leurs frères pût être admis dans les ateliers, ce qui a été accordé par tous les maîtres avec un empressement digne de tous éloges.

Tous vont donc rentrer dans les chantiers encore ouverts. Que chacun suive cet exemple, et nous verrons bientôt renaître la prospérité publique.

Le gouvernement provisoire décrète :

Il sera fait une première commande de 130,000 écharpes et 43,000 drapeaux à la fabrique de Lyon. Les fonds nécessaires à l'exécution de cette commande seront mis à la disposition du citoyen commissaire du gouvernement à Lyon, qui sera chargé de faire les commandes et d'en suivre l'exécution de concert avec le receveur-général des finances.

MM. Roselli-Mollet et Hugon, commissaires extraordinaires dans le département de l'Ain, ont quitté Bourg; ils ont passé hier à Lyon et nous ont envoyé l'un une lettre, l'autre une adresse à la population de Bourg. Nous allions les imprimer, mais nous avons appris que la question était tranchée par le gouvernement; MM. Roselli-Mollet et Hugon sont rappelés, ils sont partis hier pour Paris. Il devient donc inutile de continuer la discussion sur cette affaire.

Par une singularité assez extraordinaire, le *Courrier de la Drôme* nous a manqué plusieurs jours de suite, et nous n'avons pu connaître que par le bruit public les événements qui se passaient à Valence.

Nous trouvons dans le numéro de jeudi, qui nous arrive ce matin, l'article suivant :

Après les événements qui s'étaient passés dans la nuit de lundi à mardi, on s'attendait à de nouveaux troubles pour la nuit suivante; mais l'autorité avait pris ses mesures: 200 gardes nationaux et 180 artilleurs stationnaient dans la cour de la préfecture. Des groupes assez nombreux de fauteurs de désordre se sont présentés à la principale porte en poussant des cris; la contenance ferme de la milice citoyenne et de la troupe a suffisamment démontré aux agitateurs que toute tentative hostile serait réprimée, et ils n'ont pas tardé à abandonner la place.

Ce matin, le bruit s'était répandu que les travailleurs occupés à la démolition des remparts voulaient renverser aussi les murs auxquels sont adossées la prison, les écuries de l'artillerie et la poudrière. La générale fut battue dans les rues de la ville; en peu d'instants la presque totalité de la garde nationale était sous les armes; elle se transporta sur les points menacés; mais on reconnut bientôt que les craintes qu'on avait eues étaient sans fondement ou du moins exagérées.

La garde nationale se réunit en colonnes sur la promenade du Cagnard; là, elle reçut au milieu d'elle tout le corps municipal, qui, par la bouche du maire, M. Ferlay, la félicita de son zèle et lui demanda son concours pour le maintien de l'ordre, concours qui a été promis par acclamation. Elle se rendit ensuite sur la place Napoléon. M. Froussart, commissaire-général du gouvernement, arriva le matin, s'était placé sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville avec M. Fournery, commissaire du gouvernement dans la Drôme, et M. le maire. MM. Froussart et Fournery ont prononcé de courtes allocutions auxquelles toute la garde nationale a répondu par le cri de *Vive la République!*

Paris, le 5 avril 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons dit que M. le général Cavaignac avait décidément refusé le ministère de la guerre. Nous le regrettons vivement, et ne comprenons pas ce refus dans les circonstances graves où nous nous trouvons. Tout le monde doit se dévouer en ce moment au salut de la patrie; elle a besoin des services de tous, et quand elle les réclame en élevant un général à un poste aussi distingué, nous ne pensions pas qu'on pût lui répondre par un refus. Jusqu'à ce moment, le mystère plane sur les motifs qui ont pu déterminer M. le général Cavaignac. Le parti qui vient de triompher avait constamment tourné ses regards vers lui. Nous l'avons plus d'une fois entendu désigner

comme le futur ministre de la guerre de la République. Nous espérons qu'il voudra bien donner les motifs d'une espèce de retraite qui afflige les patriotes.

L'accueil que le général Cavaignac a reçu en Afrique n'a pas été, nous le savons, bien encourageant : il n'a pas trouvé à son arrivée l'enthousiasme qu'il était en droit d'espérer ; mais il doit connaître l'Afrique, les intérêts qui s'y débattaient, l'esprit des colons qui s'étaient persuadés que le duc d'Aumale serait leur providence, et nous nous étonnerions que leur froideur ait été cause de la détermination fâcheuse qu'il vient de prendre.

M. le général Cavaignac est un homme qui sait toute sa valeur, et qui devait mesurer d'un œil sûr les services qu'on avait droit d'exiger de lui et qu'il pouvait rendre. Ces services sont considérables ; la tâche est rude. A l'intérieur, il faut raffermir la discipline ébranlée dans quelques régiments, la discipline sans laquelle il n'y a pas d'armée ; sur les frontières, il faut organiser la défense du pays ; au ministère même, il faut secouer le joug des bureaux, où pullulent des hommes de la monarchie qui se mettent à chaque instant en travers des mesures progressives, révolutionnaires, et qui forcent, par la ruse ou autrement, le ministre intérimaire, ou qui forcent M. Subervie à passer par les voies battues, par la vieille routine.

On annonce que M. Arago va devenir ministre de la guerre et qu'on lui donnera un successeur à la marine. Nous ignorons à quel parti on s'arrêtera ; mais il nous semble que si l'on s'arrête au parti de nommer ministre de la guerre un militaire, on devra s'affranchir du préjugé qui veut qu'on le choisisse, soit parmi les maréchaux, soit parmi les généraux de division ou de brigade. Il y a dans les grades moyens des hommes d'intelligence, de science même et d'énergie. Lorsque Carnot devint ministre de la guerre, il n'était que chef de bataillon, et cependant il fut un excellent administrateur, et contribua beaucoup à sauver la France. La Restauration elle-même, pendant la campagne d'Alger, confia l'intérim de la guerre au colonel de Champigny.

Nous appelons sur le premier de ces précédents l'attention de ceux qui nous gouvernent.

Hier une députation des ouvriers du faubourg Saint-Antoine, composée d'un grand nombre de citoyens, les uns en costume de travail, les autres en uniforme de la garde nationale, de plusieurs jeunes filles vêtues de blanc et précédées des sapeurs et des tambours de la garde nationale de la 11^e légion, s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville, afin d'offrir au gouvernement provisoire, à titre de témoignage de dévouement à la patrie et au gouvernement de la République, une statue de la Liberté et une corbeille de fleurs renfermant une somme de 80 fr. comme don patriotique.

Après une courte réponse de l'un des secrétaires du gouvernement provisoire à une adresse qui a été lue par l'une des jeunes filles, la députation s'est retirée en poussant les cris de *Vive la République ! vive le gouvernement provisoire !* auxquels ont répondu par leurs acclamations tous les citoyens qui assistaient à cette démonstration patriotique.

On sait que le ministre de l'intérieur a décidé, par un arrêté récent, que le théâtre de la République (Théâtre-Français) donnerait des représentations gratuites destinées à initier plus complètement le peuple aux chefs-d'œuvre de notre littérature et à les populariser parmi les travailleurs, parce que jusqu'ici les représentations du Théâtre-Français étaient un plaisir d'exception. C'est demain jeudi qu'aura lieu la première de ces représentations destinées à compléter l'éducation publique. On jouera *Horace*, et M^{lle} Rachel remplira le rôle de Camille. A la fin de la soirée, elle chantera, ou plutôt déclamera *la Marseillaise*, heureuse innovation qui lui a valu déjà tant d'applaudissements. Cette solennité dramatique sera complétée par des chants patriotiques exécutés par les élèves des classes de chant du Conservatoire.

Les journaux de département ne sont pas tous des amis de la révolution. A Rouen, l'ancien journal de la préfecture, qui était toujours tout prêt à défendre les actes les plus impopulaires de la monarchie des Duchâtel, des Guizot, des Hébert, le *Mémorial de Rouen* se signale en publiant des émeutes qui n'ont pas éclaté, en présentant sous le jour le plus sombre des agitations passagères et sans gravité. A Arras, le journal dont la publication a été entravée par le retard que la commissaire-général a cru devoir, et nous ne l'en blâmons pas, apporter dans la délivrance du brevet de l'imprimeur, a pour rédacteur en chef un homme qui a publié une brochure pour le compte de M. Girardin, et qui est un de ses agents, M. Alfred Husson. A Amiens, c'est encore un ancien rédacteur de la *Presse* et un ancien rédacteur du *Conservateur* qui travaillent à rallier tous les ennemis du régime républicain, tout en criant *Vive la République !* Ce dernier journal parle, dans son dernier numéro, sur un ton malveillant, du citoyen parfaitement honorable qui, le 25 février, se chargea de la pénible tâche de maintenir l'ordre en se plaçant à la tête de la municipalité.

La République doit, même à ses ennemis, le régime de la liberté ; c'est en les protégeant dans leur droit, dont ils usent si indignement, qu'elle se vengera d'eux.

Le 2 avril a eu lieu à Berlin l'ouverture de la diète. Le président du conseil, M. Camphausen, après avoir prononcé le discours d'ouverture, a présenté un projet de loi pour les élections à l'assemblée nationale qui devra voter la nouvelle constitution.

L'approche des élections rend urgente la solution de la question suivante :

En cas d'option d'un député nommé par deux départements, ou d'acceptation par un représentant de fonctions au pouvoir exécutif, qu'arrivera-t-il ? Convoquera-t-on de nouveau les électeurs, ou bien prendra-t-on dans la liste supplémentaire les candidats réunissant la majorité au-dessus de deux mille suffrages ?

On lit dans l'*Avenir*, journal de Toulouse :

Le commissaire provisoire de notre département, le citoyen Joly, vient de prendre l'arrêté suivant concernant le président Martin qui, loin de s'abstenir de paraître sur son siège à la cour d'appel, est venu, aux termes de l'arrêté, affronter l'indignation publique et troubler la tranquillité de la ville :

« Art. 1^{er}. Le citoyen Adolphe Martin, ex-député, est suspendu, à partir de ce jour, de ses fonctions de président de chambre à la cour d'appel de Toulouse.

» Art. 2. Le présent arrêté sera envoyé à l'instant au citoyen procureur-général près ladite cour, pour qu'il le notifie au citoyen Martin et nous rende compte de son exécution.

» Fait à Toulouse, au Palais National, le 1^{er} avril 1848.

» Le commissaire-général de la République, JOLY. »

George Sand vient de publier la seconde de ses *Lettres au Peuple*. Nous reproduisons cette lettre, qui a pour titre :

AUJOURD'HUI ET DEMAIN.

O peuple ! quand je t'écrivais il y a quelques jours : « Tu vas être aimé,

parce que tu es digne de l'être », je ne me trompais pas, et ma foi, sur ce point, est restée inébranlable. Tous les jours, dans le domaine de la réalité qui se touche au doigt, nous voyons qu'un individu méconnu et calomnié recouvre d'autant plus d'estime et d'affection qu'il a moins mérité de perdre l'affection et l'estime d'autrui. Comment d'en serait-il pas de même dans la vie générale à l'égard d'une classe immense outragée par la peur des lâches, réhabilitée par son propre héroïsme ? Mon espérance n'est donc pas une illusion générale ; c'est un raisonnement positif, vulgaire même à force d'être prouvé.

Mais où j'ai failli, où j'ai rêvé comme un enfant, j'en conviens de tout mon cœur, c'est dans la courte durée du temps que j'attribuais, dans ma pensée, à cette prompte réconciliation, à cette solennelle effusion de fraternité, à cette confiance sans bornes qui devrait rapprocher dès aujourd'hui toutes les classes, et rendre les privilégiés d'hier jaloux de se perdre et de se confondre dans les rangs glorieux du peuple !

Pardonne-moi, peuple, de t'avoir trompé. Va, j'étais de bien bonne foi : pouvais-je croire, pouvais-je imaginer seulement, pouvais-je trouver dans mon propre esprit l'idée d'une rancune, d'une ruse, d'une trahison, d'une ingratitude possibles de la part d'un seul de mes semblables après de pareils jours ! Non ! j'aurais cru outrager l'humanité dans mon cœur, en doutant à ce point du retour sincère et complet de tes ennemis.

Eh bien ! quelques jours se sont écoulés, et mon rêve n'est pas encore réalisé. J'ai vu la méfiance et l'effacement scepticisme, funeste héritage des mœurs monarchiques, s'insinuer dans le cœur des riches et y étouffer l'étincelle près de se ranimer ; j'ai vu l'ambition et la fraude prendre le masque de l'adhésion, la peur s'emparer d'une foule d'âmes égoïstes, les amers ressentiments se produire par de lâches insinuations : ceux-ci ca cher et paralysent leurs richesses, ceux-là calomnient les intentions du peuple, faute de pouvoir condamner ses actes ; j'ai vu le mal enfin, moi ! qui n'avais vu que le bien parce que j'avais tenu mes regards attachés sur toi ; j'ai vu des choses que je ne pouvais pas prévoir parce qu'aujourd'hui encore je ne peux pas les comprendre.

Sortons de nous-mêmes, pourtant. Essayons de constater et d'expliquer ces choses déplorables. La charité nous commande cet effort si nous voulons être justes, car la justice sans charité n'est plus la justice, et personne ne comprend cela comme toi, peuple aux grands instincts, coutumier des grands actes de miséricorde !

Toutes les fois que nous voudrions appliquer la justice selon les lois divines, c'est-à-dire avec une pensée supérieure aux lois humaines du passé, nous verrons que cette justice même nous commande la pitié pour toute vengeance.

Sachons donc pourquoi ils ne sont ni braves, ni généreux, ces hommes que nous méprisais et nous faisais la guerre il y a quelques jours, et que nous n'avons ni châtiés, ni humiliés, ni menacés depuis que nous sommes les plus forts.

Voici, peut-être : ils ne comprennent pas. Oui, c'est tout simple. Ils vivaient seuls, ils vivaient entre eux, c'est la même chose ; ils ne voyaient pas, ils ne connaissaient pas le peuple. Le peuple ne s'était pas répandu sur la place publique. Il vivait dans les ateliers, et le dimanche on se rencontrait point : les riches avaient coutume de se renfermer et de se cacher ce jour-là. Et puis, la vie du peuple était toute cachée aussi, toute concentrée dans son cœur. Il ne lui était pas permis d'agir, de parler, de respirer, de vivre en commun. Toute réunion sympathique au dehors était surveillée, ou dispersée, ou violentée. On ne savait point si le peuple avait les mœurs de la liberté ; on croyait qu'une fois maître du forum, il y sacrifierait des victimes humaines. On avait les visions malades qui se lèvent dans la solitude. Les hommes sont si peu mauvais naturellement, que quand de mauvaises institutions changent leurs instincts et faussent leurs besoins, ils deviennent insensés. Ainsi, tandis que les idées tournaient à la folie, les sentiments tombaient en paralysie.

Tu t'es levé dans ta force, et on a vu que ta vraie force c'était la bonté ; alors, chez quelques-uns, la peur s'est changée en une confiance exagérée. « Ce peuple n'est pas méchant, ont-ils dit. Il n'a d'effrayant que l'aspect. Par la douceur on peut le prendre, par de belles paroles on peut le séduire. Voyez comme il est patient, voyez comme il est simple. En vérité, nous avions tort de le craindre et de l'enchaîner. Nous eussions pu lui donner plus de liberté, et il n'en eût pas abusé. Arrive la royauté qui nous a privés si long-temps d'un instrument aussi docile, aussi malléable ! Notre pouvoir n'eût pas été ébranlé par la violente secousse d'hier, si on eût accordé le suffrage universel il y a dix ans. Comment donc ! Mais c'est un plaisir que d'avoir affaire à des électeurs qui ne comprennent rien au mécanisme des intérêts publics, et qui ont la droiture et la candeur de l'enfance ! Un peu de patience, et nous le mènerons où nous voudrions. Or donc, vive la République ! Nous déclarons que nous avons toujours été républicains, et que, quand nous nous disions conservateurs, c'était pour mieux trahir et précipiter la monarchie. A présent concertons-nous. Affectons une grande et soudaine terreur, ce bon peuple aura pitié de nous, et, un peu vain de sa réputation de générosité, il nous rassurera, il nous caressera pour nous engager à ouvrir les sources de la fortune publique, selon le procédé bien connu du LUXE, dont il ne peut pas encore se passer d'être l'instrument et la victime. Certainement, vive la République ! Resserrons nos dépenses ; frappons de mort pour un instant nos capitaux, afin de frapper le travail. Et quand le bon peuple verra qu'il ne peut pas vivre, il viendra à nous et nous vendra son vote, c'est-à-dire sa liberté, sa conscience, son avenir. Une fois maîtres du terrain, nous lui ferons des lois *libérales*, ce qui signifie ayant une apparence de liberté, mais d'où la véritable liberté sera escamotée. Et puis, nous recommencerons à le faire travailler, nous augmenterons quelque peu son salaire, et tout sera dit. Alors trois fois vive la République ! »

Voilà comment ces hommes-là raisonnent. Eh bien ! ces hommes-là sont fous. Ils croient que le peuple est naïf parce qu'il est probe ; ils le croient stupide parce qu'il est généreux.

Peuple ! méprise les flatteries des poltrons et déjoue les artifices des traîtres. N'estime pas ceux qui te ménagent par crainte ; n'estime que ceux qui vont vers toi la poitrine découverte, quand même tu es irrité, et qui te disent en face : Expliquons-nous. Jamais, dans l'avenir, tu ne recommenceras le passé. Dans le passé, tu as été l'homme du passé, tantôt sublime, tantôt criminel. Reconnaiss la faute de tes pères, et pourtant vénère et bénis le nom et la mémoire de tes pères : ils ont eu les vertus de l'avenir en dépit des égarements du temps où ils vivaient. C'est pour cela qu'ils sont à la fois grands et coupables ; et ceux qui haïssent et condamnent les pères d'une manière absolue, font le procès à Dieu même, qui n'éclaira la conscience humaine que par degrés. Mais tu serais aussi coupable de recommencer littéralement le passé que nous le serions tous de maudire l'histoire de l'humanité et la loi de la perfectibilité fondée sur l'imperfection même.

Oh ! non, peuple, le passé n'est pas l'idéal. Le souvenir est lié au regret ; l'avenir ne comporte pas la pensée des nécessités fatales. Si l'homme vertueux et enthousiaste tombe parfois dans les égarements qu'il n'avait pas prévus, et dont il aurait détesté la présence, l'homme honnête et religieux n'admet pas la possibilité du mal, et si l'avenir n'est pas pur pour nous comme le soleil, nous ne sommes pas dignes de la République. La République est un baptême, et pour le recevoir dignement, il faut être en état de grâce. L'état de grâce, c'est un état de l'âme où, à force de haïr le mal, on n'y croit pas.

Fie-toi donc à ceux qui se fient à toi ; ceux-là seuls sont en état de grâce. Fais demain ce que tu fais aujourd'hui, c'est-à-dire n'obéis qu'à la vérité ; mais cède toujours devant la vérité. Souris donc de pitié devant ceux qui te flattent, que ce soit pour l'égarer à leur profit ou pour se préserver de ta colère. Laisse-les passer, et ne reçois de leçons que celles de ta conscience où l'idéal a pénétré. Ne te venge de ces frayeurs qui t'insultent que par le calme du dédain. Tu n'auras plus jamais besoin de frapper, car personne n'osera jamais plus te porter le premier coup. Que tes vivantes murailles s'interposent tranquillement pour forcer l'humanité au respect d'elle-même. Cette muraille est invincible : c'est la pensée d'un grand peuple ! Elle sera aussi impénétrable au souffle de l'imposture qu'elle l'a été à la mitraille du canon.

Je ne parle point ici, en particulier, à quelques uns qui ont encore l'instinct de la violence, et qui brisent par ignorance, en quelques endroits, ces machines destinées à devenir le salut de l'ouvrier. Il n'est point de famille où il n'y ait quelque enfant terrible, et quand on parle à la famille, c'est par le silence gardé en public sur les fautes individuelles qu'on fait sentir ces fautes à l'individu. Mon rôle n'est point ici de faire une police de détail. C'est toi que cela regarde, peuple justicier, qui te moralises et te réprimandes de ta propre voix et de tes propres mains. Quelques incidents fâcheux ne dérangent rien à l'harmonie des choses humaines, imparfaites de leur nature, encore une fois, parce qu'elles sont perfectibles. Ce qui te domine, peuple, chère et grande famille, c'est la pensée de l'ordre. Tu trouves la société dans un désordre affreux, et tu es sainement inspiré par une

pensée de haute sagesse, c'est qu'on ne corrige pas le désordre par le désordre. Quelles que soient les nuances infinies de ta croyance sociale, le premier soin est de maintenir la société dans l'état où tu la trouves. Tu sais que c'est le seul moyen de la modifier et de la changer. Tu fais qu'en passant sous le rouleau tu ne fertiliseras pas une terre qu'il faut commencer par remplir de semence. Ceux qui ont la crainte de te voir agir d'une manière aussi sauvage font vraiment preuve d'idiotisme pour eux-mêmes.

Mais avant l'éclosion et la fructification de cette semence que tu vas répandre de tes propres mains en faisant une constitution nouvelle, il faut encore attendre, encore souffrir, sans doute. De quelque façon qu'on s'y prenne, le bonheur absolu n'est pas de ce monde, et tout progrès implique un déchirement, une souffrance, un travail. Il est évident que nous entrons dans une ère de grands labeurs, de grandes émotions, et par conséquent de grandes douleurs pour les âmes généreuses. Mais qu'elle est belle et précieuse, ô peuple ! cette souffrance qui va donner la vie aux générations futures ! C'est le travail de l'enfantement qui brise le sein maternel et qui réjouit la Providence. Oui, nous entrons dans une grande époque, et qui nous était bien due après une si longue et si honteuse inaction ! Ne fais pas dans l'accomplissement de tes hautes destinées, peuple français, initiateur éternel des nations civilisées ! Et ne te plains pas de ton rôle : c'est le plus rude et le plus beau que Dieu ait encore confié à la race humaine.

Je crois que c'est là ce qu'il faut te dire, à toi, martyr des siècles, fils du Christ ! Ils blasphèment également, ceux qui disent que l'homme est né uniquement pour souffrir, et ceux qui disent que l'homme ne doit pas souffrir. La vérité est que le devoir est de souffrir pour une cause sainte, pour la cause de tous. Le mensonge, c'est de dire, comme M. Guizot, qu'il faut éternellement des pauvres et que le travail est un frein.

Un frein ! Quelle infamie de rabaisser au rôle d'instrument de torture la tâche chère et sacrée que Dieu a donnée à l'homme ! Non, le but de la vie n'est pas la souffrance ! Dieu est trop juste et trop bon pour avoir fait du désespoir le terme de cette vie qu'il a placée sous l'égide de l'espérance. Le but, c'est d'être heureux par la foi et par la gloire d'avoir créé le beau et le bien. Le chemin qui mène à ce but, c'est une alternative de souffrances plus ou moins vives et de satisfactions plus ou moins complètes. La douleur entre donc dans notre destinée, et ceux qui veulent s'y soustraire sont des égoïstes. La douleur est sainte, la douleur est bénie du ciel ! non pas la douleur qu'une pensée impie inflige et prescrit à plusieurs au profit de quelques uns, mais la douleur que chacun accepte au profit de tous. C'est là le sacrement de vie ; recevons-le religieusement, et nous nous sentirons ensuite au niveau des plus grandes choses.

Ils te calomnient, ceux qui disent que tu combats pour des questions matérielles, et que tu ne vois dans le taux du salaire et dans la durée des heures de travail qu'une condition de bien-être physique ! Sans doute, tu as droit à ce bien-être, à ce repos ; mais ceux qui te connaissent savent bien qu'il y a là pour toi une question supérieure à celle du pain qui nourrit ton corps. Tu veux le pain de l'âme ; tu veux la lumière, l'instruction, le temps de lire, de méditer, d'échanger ta pensée avec celle de ton semblable. C'est une conquête intellectuelle que tu réclames ; et ce qui a fait la grandeur de tes pères, ce qui nous oblige de les admirer, alors même que nous déplorons les tragédies de leur existence, c'est qu'au temps des plus épouvantables souffrances matérielles, de la famine, de la guerre et de l'épouvante, ils oublièrent tout pour la vie publique, pour le salut de la patrie, pour la gloire qu'ils nous ont léguée.

Nous n'aurons plus les mêmes tragédies, mais nous aurons encore de mauvais jours à traverser. Nous y sommes dès aujourd'hui dans ces jours de souffrance morale et physique. Eh bien ! voudrions-nous ne pas avoir conquis ces larges blessures, ne pas subir cette gêne momentanée, ces privations, cette fatigue de tous les instants ? Non, mille fois non ! La République mérite bien tous ces sacrifices. *Nous avons encore de la misère à son service*, disait naguère un de tes enfants sur la place publique. Mot sublime, et qui suffirait à la grandeur d'une nation !

Plains-les, ceux qui ne comprennent pas une pareille pensée ! Plains-les, ceux qui tremblent devant toi ! Ils sont assez punis par le malheur de ne pas sentir en eux la confiance et l'enthousiasme qui élèvent à ton niveau toute âme droite, tout courage de Français ! Plains-les, ce sont les émigrés du présent ! Ils ne fuient pas devant la frontière ; mais leur conscience déserte la cause publique et leur âme renie la patrie !

Attendons que l'air de la liberté les ranime ; donnons-leur le temps de comprendre et de guérir. Et si leur âme est morte, *laissons les morts enterrer leurs morts*, comme dit l'Evangile.

Nous, notre affaire, c'est de vivre pour faire fructifier la vie. S'il faut souffrir encore, souffrir long-temps et beaucoup souffrir ! Cette fois, notre souffrance ne sera pas perdue : l'avenir nous en tiendra compte ; et si nous mourons à la peine, nous mourrons contents !

A toi, peuple, demain comme aujourd'hui !

GEORGE SAND.

Paris, le 19 mars 1848.

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Nous trouvons dans le *Moniteur* de ce matin un avis adressé par le gouvernement provisoire aux citoyens électeurs de Paris pour les éclairer sur la conduite qu'ils auront à tenir pendant les élections des représentants à l'assemblée nationale, et leur explique comment ils doivent se prendre pour assurer l'exercice de leur droit. Quoique cette instruction soit spéciale à Paris et doive être suivie d'une instruction analogue pour les départements, comme en définitive les règles qu'elle trace et les avis qu'elle contient ont un caractère général, et à ce titre doivent être portés à la connaissance de tous les citoyens, nous croyons utile de la reproduire.

AVIS AUX CITOYENS ÉLECTEURS.

A l'approche des élections, le gouvernement provisoire veut que tous les citoyens qui sont appelés pour la première fois à voter pour la nomination des représentants du peuple sachent bien ce qu'ils doivent faire quand ils vont exercer ce droit si important.

Quels sont les citoyens qui ont le droit de voter ?

Tout citoyen âgé de 21 ans, et qui n'a été frappé d'aucune condamnation judiciaire, qui se déclare capable, a le droit de participer à la nomination des représentants du peuple ; mais pour être admis à voter, il doit d'abord être inscrit sur la liste des électeurs.

Liste des électeurs ; comment s'y fait-on porter ?

La liste des électeurs est faite à chaque mairie, dans chaque arrondissement ; elle contient le nom, les prénoms et l'âge de tous les citoyens qui habitent cet arrondissement depuis six mois.

En conséquence, tout citoyen âgé de 21 ans, non encore inscrit, doit se présenter à la mairie de l'arrondissement qu'il habite depuis six mois, ou du dernier arrondissement qu'il avait habité pendant six mois, et doit demander qu'on le porte sur la liste des électeurs.

Mais tout citoyen âgé de 21 ans, déjà inscrit pour voter dans les élections de la garde nationale, n'a pas besoin de se présenter de nouveau ; les maires de chaque arrondissement prendront les mesures nécessaires pour que les listes dressées en vue des élections pour la garde nationale servent pour l'élection des représentants du peuple. On supprimera les noms des citoyens qui n'auraient pas 21 ans, on ajoutera les noms de ceux qui auront dépassé leur 21^e année, et les listes seront ainsi légalement faites.

Comment le citoyen peut-il prouver qu'il a 21 ans ?

Si le maire ou la personne chargée de recevoir l'inscription d'un citoyen lui demande de prouver qu'il a 21 ans, le citoyen devra produire son acte de naissance. La production de cet acte est faite pour le citoyen né à Paris : à chaque mairie, au greffe, on délivre sans frais les extraits de l'acte de naissance ; on peut d'ailleurs consulter immédiatement les registres. Pour ceux qui ne sont pas nés à Paris, ils devront réclamer chez eux leur acte de naissance.

Recommandation aux citoyens.

Le gouvernement provisoire recommande à tous les citoyens cette formalité nécessaire de l'inscription sur la liste. Le citoyen non ins-

crit ne pouvant pas être admis à voter, il perdrait son droit s'il ne l'assure pas en se faisant porter sur la liste, et la vérité, la sincérité de l'élection sera d'autant plus certaine aux yeux de tous que l'universalité des citoyens aura donné son concours à la nomination des représentants du peuple.

Quand finit le droit de se faire inscrire ?

Jusqu'au 13 avril, à minuit, les inscriptions seront reçues à chaque mairie. Le 15 du mois d'avril, une liste paraîtra dans chaque arrondissement; elle sera affichée à un grand nombre d'exemplaires.

Le lendemain 16 et jusqu'au 20 avril à minuit, tous ceux dont les noms ne se trouveront pas sur la liste de leur arrondissement auront encore le droit de réclamer leur inscription. Le 21 et le 22, les listes définitives, additionnelles, seront publiées et affichées. Ainsi, le droit de se faire inscrire finira le 20 avril à minuit.

Avertissement aux citoyens.

Les citoyens sont avertis que dans chaque mairie des employés dévoués sont constamment à la disposition des électeurs pour recevoir leurs noms; et comme le gouvernement veut que les ouvriers soient inscrits, chaque mairie s'ouvrira le matin à six heures et ne se fermera qu'à dix heures du soir, de sorte qu'avant de se rendre au travail et en revenant du travail, les ouvriers peuvent se présenter pour obtenir leur inscription.

Des cartes d'électeur.

Une fois inscrit, l'électeur devra retirer à la mairie de son arrondissement une carte d'admission avec laquelle il entrera dans le collège pour y exercer son droit. La carte qui porte le nom de l'électeur indique la section où il doit aller voter, l'heure où s'ouvre le scrutin, l'heure où il se ferme, le nombre de jours pendant lesquels le vote sera reçu. Des affiches spéciales feront connaître les divers bureaux où les cartes seront délivrées.

Ce qui doit précéder le vote.

Avant qu'ils se rendent à l'assemblée pour déposer leur vote, on ne saurait trop recommander à tous les électeurs de se réunir en comités, en assemblées préparatoires, ou de choisir un certain nombre d'entre eux pour fixer les candidatures, pour bien s'éclairer sur les choix à faire, de manière à ce que les représentants qui seront nommés pour l'assemblée nationale soient l'expression réelle de la volonté du peuple.

L'élection.

Au jour de l'élection, dimanche 23 avril, voici ce que fera l'électeur :

D'abord, il écrira ou fera écrire d'avance et avant d'entrer dans la salle, sur un bulletin, 34 noms qui indiquent les choix qu'il a faits pour l'assemblée nationale. Il peut aussi avoir ces 34 noms imprimés ou lithographiés. L'important, c'est qu'il connaisse bien les citoyens que son bulletin désigne comme représentants du peuple.

L'électeur, muni de son bulletin, se rendra au lieu que sa carte lui désignera pour lieu de réunion, où il doit aller voter.

A l'appel de son nom, l'électeur présentera son bulletin au président, qui le déposera dans l'urne en présence de l'électeur, qui alors se retirera. Si l'électeur n'assiste pas au premier appel, il pourra se présenter dans la journée jusqu'à l'heure indiquée sur la carte pour la clôture du scrutin. Il remettra son bulletin au président comme il est dit ci-dessus, en faisant connaître son nom.

Comme le dimanche ne suffira pas à recevoir les votes de tous les électeurs, les citoyens auxquels il sera impossible de voter le premier jour seront admis à voter dans les jours suivants, selon ce qui sera dit sur la carte d'électeur.

Ainsi s'accomplira le droit, ainsi s'accomplira le devoir de chaque citoyen.

Le gouvernement provisoire espère que ces explications, rendues aussi claires que possible, faciliteront au peuple tout entier le moyen de remplir un devoir si important. Il recommande encore à tous les citoyens, avec les plus vives instances, en terminant cette instruction, de se réunir pour bien s'entendre sur le choix des candidats, et de ne pas manquer d'aller déposer leur vote dans l'urne électorale.

— Le gouvernement provisoire décrète :

Tout chef d'atelier qui exigera de ses ouvriers plus de dix heures de travail effectif sera puni d'une amende de 50 à 100 fr. pour la première fois, de 100 à 200 fr., en cas de récidive, et, s'il y avait double récidive, d'un emprisonnement qui pourrait aller de un à six mois. Le produit des amendes sera destiné à secourir les invalides du travail.

— Par arrêté du 30 mars, le ministre de l'intérieur a institué une commission pour l'examen des réformes à faire à l'organisation de l'école française de Rome et de l'école des beaux-arts. Cette commission se compose des citoyens David (d'Angers), Rude, Barye, sculpteurs; Ingres, Drolling, Hérisson, Delacroix, Jeanron, peintres; Calamatta, Henriquel Dupont, Domard, graveurs; Labrousse, Théodore Charpentier, Victor Bastard, architectes; G. Planche, homme de lettres, Halévy et Félicien David, compositeurs de musique.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

« On se préoccupe depuis quelques jours, sur les deux rives du Rhin, de la prochaine arrivée dans ces contrées des débris de l'émigration polonaise qui se trouvent encore en France, et d'un certain nombre d'Allemands qui partent par détachements de Paris et qui veulent rentrer dans leurs foyers.

« Les terreurs qu'affectent à ce sujet certains gouvernements allemands ont même quelque chose de ridicule, s'il est vrai qu'on ait mobilisé un corps de 40,000 hommes de troupes de la confédération germanique et qu'on les dirige vers les bords du Rhin.

« Voici ce que nous avons appris jusqu'à ce jour à ce sujet :

« Il est vrai que les exilés polonais espèrent que les événements qui se succèdent avec tant de rapidité dans toute l'Europe auront pour résultat de mettre fin à la tyrannie qui pèse sur la Pologne, et de rendre une patrie libre et indépendante aux glorieux martyrs de la sainte cause de la nationalité polonaise. C'est dans cette espérance que des détachements de Polonais ont passé par la Belgique se dirigeant vers l'Allemagne; c'est dans cette espérance encore qu'un appel a été adressé à tous les membres de l'émigration polonaise disséminés en France, afin qu'ils aient à se rejoindre à Strasbourg pour prendre de là la route de Posen, où les exilés doivent se retrouver.

« Nous avons sous les yeux le texte même du manifeste adressé à leurs compatriotes par les membres du comité central démocratique polonais. Nous y lisons le passage suivant :

« Le lieu du rendez-vous de l'émigration polonaise se rendant en Pologne est Strasbourg. Là, vous trouverez des hommes par nous chargés de vous recueillir et de vous diriger vers notre chère patrie. Vous aurez à effectuer votre marche vers Strasbourg dans le plus grand ordre et sans armes.

« Quant aux moyens matériels de votre voyage, dans le cas où vos subsides ne seront pas payés d'avance, vous tâcherez de vous procurer ces moyens de la manière la plus honorable, afin de ne pas offenser la dignité de notre caractère et les sympathies de la France. Il faut que notre adieu à la France soit digne de l'hospitalité que nous avons reçue pendant tant d'années dans ce noble pays. »

« La ville de Strasbourg, qui a témoigné aux exilés polonais une si généreuse sympathie, alors qu'ils venaient chercher, il y a dix-sept ans, un refuge sur le sol français, accueillera, nous en sommes convaincus, avec non moins de fraternelle bienveillance les débris de cette émigration qui vont chercher à reconquérir le sol de la patrie. Déjà la Société républicaine a pris une louable initiative, et elle recueille des fonds pour procurer des souliers, des vêtements, du linge à ceux qui peuvent en manquer à leur arrivée dans notre cité. Une liste de souscription est déposée dans le même but au bureau du *Courrier du Bas-Rhin*, et le produit en sera versé, jour par jour, entre les mains du citoyen Roser, avoué à Strasbourg, chargé par la Société républicaine de centraliser les fonds.

« A mesure que les détachements d'émigrés polonais arriveront à Strasbourg, ils seront dirigés sur l'Allemagne, où les sympathies pour la Pologne ne sont pas moins vives qu'en France. Nous aimons à croire que le gouvernement badois, de son côté, voudra bien leur faciliter les moyens d'arriver à leur destination, en leur accordant le passage gratuit sur le chemin de fer badois. Il ne peut rien avoir à redouter d'hommes sans armes, et nous espérons que le docteur Alexandre Zurkowski, délégué du comité central démocratique polonais, n'aura pas fait en vain une démarche dans ce but à Carlsruhe. »

ADRESSE DE ROBERT OWEN A LA NATION FRANÇAISE.

Amis et frères,

Un événement imprévu et irrésistible vient d'avoir lieu : c'est le commencement d'une ère nouvelle pour l'humanité. Elle passe des principes faux à la vérité, de l'ignorance à la science, de la pauvreté aux richesses, de la désunion à l'union, de l'oppression à l'indépendance, de la concurrence à l'association, de la guerre à la paix, de la méfiance universelle à la charité universelle, de la haine à l'amour et à la fraternité.

Des hommes ignorants et sans expérience prétendent que c'est trop beau pour la nature humaine, que c'est impraticable. Oui, pour eux, c'est impraticable, parce qu'ils ne savent pas comment effectuer ce changement; mais dire que c'est impossible, c'est méconnaître les facultés de l'homme et calomnier Dieu qui les a créés.

Je connais les moyens d'effectuer ce changement, non seulement pour vous, mais pour le monde entier. Je suis venu à Paris pour aider le gouvernement provisoire à préparer ce résultat glorieux sans léser personne, mais dans l'intérêt présent et futur de tous; je suis venu pour l'aider à fonder une constitution nouvelle qui garantisse à tous une somme d'avantages et de bien-être supérieure à ce que l'on a pu avoir jusqu'à présent, et qui ne puisse qu'augmenter avec le développement de la science, à laquelle on ne peut fixer de limites.

Les moyens de produire ce changement, sagement appliqués, existent partout sur la terre, là où elle est habitable; ils sont aussi abondants que la terre, l'air et l'eau, et peuvent, à l'aide de nos connaissances pratiques et scientifiques, produire le plus agréablement possible pour chacun d'immenses richesses, et assurer le bonheur de tous.

Ne craignez rien, ces choses peuvent s'accomplir en grande partie dès aujourd'hui et plus complètement pour nos enfants quand ils auront reçu une éducation rationnelle.

Le mois prochain, j'ai 77 ans; j'ai combattu pendant soixante ans pour cette grande cause, malgré toutes espèces de calomnies. J'ai inventé les asiles d'enfants et le mode d'éducation sans punitions. J'ai amélioré la condition des travailleurs dans les manufactures. J'ai découvert la science au moyen de laquelle on peut donner un caractère supérieur à la race humaine, produire des richesses en abondance et une répartition juste et équitable. J'ai donné les moyens d'arriver graduellement à une éducation et à une éducation égale pour tous, bien supérieure à celle que les plus fortunés ont pu se procurer jusqu'à ce jour.

Je viens apporter à la France ces lumières et l'expérience que j'ai acquise dans beaucoup de pays pour consolider la glorieuse victoire qu'elle vient de remporter sur un système faux et oppressif qui ne pouvait durer.

Charité et fraternité universelle! Liberté, égalité, fraternité!

ROBERT OWEN.

31 mars 1848.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME DEVANT LA NATION ALLEMANDE.

Nous demandions, il y a une quinzaine de jours, si l'Allemagne ne redeviendrait impériale ou se ferait républicaine. Depuis, les événements survenus ont singulièrement simplifié la question. La révolution a éclaté à Vienne et à Berlin; elle y a triomphé comme à Paris. Metternich, l'ancien maire du palais autrichien, errant de château en château, le prince de Prusse, obligé de fuir en Angleterre, ont servi de courriers à l'Allemagne despotique agonisante, et c'est sur le cadavre de la défunte que des fantômes de rois se disputent pour savoir quel sera le monarque futur de la nation allemande. Que n'es-tu là, Holbein? En voyant la tragi-comédie qui a lieu de l'autre côté du Rhin, ton pinceau railleur et philosophique trouverait de quoi ajouter une scène curieuse à la fameuse danse des morts!

Après le massacre des sept jours, chacun se disait : Il abdiquera; il ira cacher sa honte et ses remords au fond d'un de ces châteaux du moyen-âge qu'il restaurait à grands frais, tandis que les pauvres tisserands de la Silésie mouraient sans asile et sans pain. Frédéric-Guillaume abdiquer! C'était bien mal connaître sa majesté piétiste, qui, comme tous ceux de sa secte, sait plier au besoin sans céder jamais, cherchant, au contraire, à transformer un échec en succès. C'est ainsi que le roi de Prusse a voulu faire passer la déroute de ses troupes pour une marche victorieuse qui lui vaudra le trône de l'Allemagne et la direction suprême de l'empire.

Jamais surprise ne fut plus grande que celle qui s'empara du peuple allemand à la nouvelle de la proclamation du massacreur de Berlin. Ses soldats eux-mêmes, refusant de croire à tant d'hypocrisie, déchirèrent la cocarde qu'on voulait leur faire porter. L'horreur se mêla à la surprise, et l'empereur d'Autriche crut le moment favorable pour faire valoir ses prétendus droits à la couronne impériale, que l'amour des peuples, disait-il, avait conservée à ses ancêtres pendant cinq siècles. Ferdinand, joignant le sarcasme aux reproches de cruauté et d'ambition qu'il adressait à son compétiteur, trouva qu'il lui était d'autant plus facile de substituer les trois couleurs allemandes aux deux couleurs noire et blanche de la Prusse, que le blanc de la cocarde du roi avait été teint en rouge par le sang, et que par conséquent il n'y avait plus à ajouter au noir et au rouge que l'or. Mais tout ce qui brille, disait Ferdinand, n'est pas or, surtout chez les descendants des marquis de Brandebourg, bien connus pour leur charlatanisme politique. Toujours ils ont oublié dans la prospérité les promesses faites dans le malheur, et l'enthousiasme subit de Frédéric-Guillaume IV pour la liberté ne pouvait faire qu'horreur à la nation allemande, qui ne se laisserait pas prendre à cette dernière comédie du monarque pseudo-constitutionnel.

De la part d'un prince regardé jusqu'alors comme un être nul, la leçon était vigoureuse. Les rois ne sont inintelligents que lorsqu'il s'agit des intérêts de leurs peuples, et leur égoïsme a toujours su faire appel à l'amour de leurs sujets. Malheureusement pour l'empereur découronné de Vienne, la raison des peuples, plus forte que leur prétendu attachement aux anciennes dynasties, leur dit que la dernière heure de la royauté est venue. Les peuples savent qu'on ne doit aux morts que la vérité, et ceux de l'Allemagne ne l'auront pas cachée à Frédéric-Guillaume, qui, frappé mortellement comme roi de Prusse, aura vainement essayé de revivre comme empereur de la nation allemande. La protestation de l'empereur d'Autriche est

bien pâle à côté de l'adresse suivante, qui est un véritable réquisitoire :

« A Frédéric-Guillaume IV.

« Royal assassin! les cendres des victimes que tu as sacrifiées à ton orgueil et à ta soif de domination sont à peine refroidies, que tu médites de nouveau des actes d'oppression et d'injustice; à l'heure où tu devrais te livrer à une vie d'expiation, tu oses tendre une main profane vers la couronne d'Allemagne!...

« La nation allemande, nous en sommes certains, reconnaîtrait pour son chef le valet du bourreau de Berlin plutôt que toi.

« Non! si l'Allemagne n'était point accoutumée à ces rôles hypocrites qu'elle t'a vu jouer tant de fois, elle n'oserait croire qu'en présence de tes victimes, tu oses, de ta main sanglante, toucher à la couronne allemande.

« Que la vérité soit entre nous! » Telles étaient tes paroles, alors que tu étouffais cette vérité même par ta censure inexorable et par les suppôts de ta police. « Ma maison et moi », disais-tu, suivant le texte du chapitre XXIV de Josué.

« Ce chapitre porte pour inscription : Dernière assemblée tenue par Josué; — sa mort et celle d'Éliézer... »

« Le Dieu que tu sers et dont tu parles toujours, c'est le Moloch auquel furent sacrifiés les enfants du pays. Cesse donc de te faire illusion. Cette Allemagne où tu défends encore de penser et d'écrire librement reconnait en toi l'ennemi juré de sa liberté et de ses provinces unies. A l'orient, tu as nom la famine de Silésie! A l'occident, n'es-tu pas le Néron du dix-neuvième siècle? Et si tu veux la couronne d'Allemagne, c'est pour assujettir à ton despotisme tout le territoire allemand.

« Que si tu as fait peur à quelques petits princes, tu n'as réussi à en tromper aucun, et tu viens de jeter le masque. Ni les princes ni les peuples allemands n'ont foi dans tes belles paroles de liberté, car tu as trop souvent menti pour avoir des droits à la crédulité.

« Tu as dit : « Ma maison et moi. » Eh bien! nous et notre maison entière te disons : Nous ne voulons pas de toi, assassin du peuple! nous ne voulons avoir rien de commun avec toi! »

Cette adresse de l'assemblée populaire d'Heidelberg exprime parfaitement les sentiments de l'Allemagne pour Frédéric-Guillaume, qui n'a conservé un reste de popularité que dans la Poméranie, où quelques hobereaux de la vieille Prusse tenteront peut-être d'organiser une Vendée teutonienne pour soutenir le trône et l'autel, le piétisme et la monarchie.

De son côté, le prince de Prusse, plus exécuté encore que son frère, conspire, dit-on, avec la Russie, tandis que le peuple de Berlin, fraternisant avec la Pologne, pousse de toute sa force contre le czar le roi qui projetait hier encore de recommencer la campagne de 1813 contre la France.

Frédéric-Guillaume hésite et temporise plus que jamais, ne cherchant qu'à gagner du temps. Il espère que la diète qu'il a convoquée lui procurera les moyens de sortir d'une position si difficile. Mais le peuple, dont il a pour toujours perdu la confiance, réclame une assemblée nationale fondée sur le suffrage universel. Frédéric-Guillaume, qui a déjà été brûlé en effigie à Munich et à Stuttgart, et dont le club démocratique de Berlin a proclamé la déchéance, est actuellement gardé à vue par son peuple dans son palais. Comment en sortira-t-il? (Démocratie pacifique.)

M. le secrétaire-général de la Société de Médecine de Lyon nous adresse copie de la lettre suivante :

« MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Paris, le 27 mars 1848.

« Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et par laquelle vous m'exprimez le vœu que la Société de Médecine de Lyon soit autorisée à prendre le nom de Société nationale de Médecine de Lyon.

« Je reçois avec plaisir l'expression de l'adhésion franche et dévouée de la Société de Médecine de Lyon au gouvernement de la République, et j'apprécie les services qu'elle a depuis long-temps rendus à l'humanité et à la science.

« Je m'empresse donc de vous annoncer que, par arrêté en date de ce jour, j'ai décidé que la Société de Médecine de Lyon prendrait le titre de Société nationale de Médecine de Lyon.

« Je suis heureux de répondre au désir que vous m'avez exprimé et de donner ce témoignage de haute estime à une société savante qui, par son désintéressement et par ses travaux, a bien mérité du pays et de la ville de Lyon en particulier.

« Agréez, etc.

« Le ministre de l'instruction publique et des cultes, CARNOT. »

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE OUVERTE A LA MAIRIE

DE LYON.

Du 3 avril 1848.

MM. Pelletot, agent d'affaires, 100 f. — André, facteur de la poste aux lettres, 1 f. — 7^e compagnie d'ouvriers d'artillerie, une journée de solde, 103 f. 50 c.

Du 4 avril.

MM. les officiers et employés de l'arsenal de Lyon, 152 f. 35 c. — La société de Saint-François-Xavier de la paroisse d'Ainay, 1,004 f. 80 c. — M. Tardieu, 5 f.

Du 5 avril.

M. Louis Perreau, employé au secrétariat de la mairie de Lyon, le quart de son traitement jusqu'à la fin de l'année, premier douzième, 19 f. 79 c.

Du 6 avril.

Etude de M. Dugueyt, notaire (7^e versement). — MM. l'abbé Duffé, chapelain à Fourvières, 40 f. — Alexandre, docteur-médecin, 100 f.

Total d'aujourd'hui 1,478 f. 44 c.

Total précédent 270,275 . 05

Total jusqu'à ce jour 271,754 f. 49 c.

Chronique.

Avant-hier soir, un jeune homme travaillant au chantier national de Choulans et connaissant les maristes qui habitent ce quartier proposa à ses camarades d'arborer un drapeau tricolore sur les murs de clôture de cet établissement, vierge encore de nos couleurs patriotiques : un drapeau fut de suite hissé sur la muraille, aux acclamations des travailleurs et des maristes eux-mêmes, qui firent immédiatement servir aux ouvriers une petite collation, et leur demandèrent s'ils ne pourraient pas aller les voir dans la journée du lendemain. Sur une réponse affirmative, les maristes se rendirent hier au chantier, et donnèrent, comme pour-boire, une somme de 30 f.

A la vue de ce don, plusieurs jeunes gens se mirent à crier : *Vivent les prêtres!* tandis qu'une partie des travailleurs criaient : *Vive la République!* Ces cris divers firent naître un conflit dont les maristes profitèrent pour s'évader. Après quelques instants de division, le calme rétabli dans le chantier, les ouvriers, d'un commun accord, versèrent à l'Hôtel-de-Ville, au profit de leurs camarades sans ouvrage, les 50 f. donnés par les maristes.

— Dimanche passé, un homme employé chez un commissionnaire-chargeur, après avoir célébré la journée par maintes libations, rentra chez lui trop tard. Il monta jusqu'au troisième étage de la maison qu'il habite rue Royale, quitta ses vêtements, excepté ses bottes, et, croyant sans doute être chez lui, voulut se mettre au lit.

A cet effet, il enjamba le garde-fou et se précipita dans la cour. Le lendemain matin, le portier de la maison, qui allait chercher de l'eau, ne trouva plus qu'un cadavre.

Le comité central exécutif a décidé qu'une cérémonie funèbre commémorative des journées d'avril 1834 aura lieu sur la place des Cordeliers, le dimanche 9 avril 1848, à neuf heures du matin, et que cette cérémonie serait suivie de la plantation d'un arbre vivace de la liberté.

M. Trélat, qui avait été envoyé à Lyon avec M. Jules Seguin comme commissaire, vient d'arriver à Clermont en la même qualité; il a été reçu avec enthousiasme.

La cour d'appel de Riom, par une délibération prise le 24 mars en assemblée générale, a décidé que, pendant toute la durée de la crise financière et industrielle, elle consacrerait le quart du traitement mensuel de tous ses membres à l'établissement d'une caisse de prêt et d'escompte. Cette caisse est destinée à venir en aide à la classe ouvrière de Riom.

La gypserie de Montmirey-le-Château (Jura), appartenant à M. Bachelu, a été consumée le 1^{er} avril.

On attribue ce sinistre à la malveillance. Ce propriétaire avait été quelque temps auparavant victime d'un vol assez important.

Vendredi dernier, un horrible événement a plongé deux familles de Rouffange, canton de Gendrey (Jura), dans la douleur la plus profonde. Deux jeunes gens, pris de vin, se sont querellés, puis une rixe sanglante s'en est suivie. Un des champions est resté sur le carreau, atteint d'un coup de couteau. Le désespoir s'est aussitôt emparé de son adversaire, qui sur-le-champ est allé à son grenier à foin, d'où il s'est précipité sur l'aire de la grange, pavée de dalles en pierre. Ce malheureux a été relevé mourant, et n'a survécu que quelques minutes à cette chute. Le crâne était littéralement fendu en deux; les membres étaient brisés.

Spectacles du 7 avril 1848.

GRAND THÉÂTRE. (Prix réduits.) — Henriette et Charlot, vaudeville. — La Muette de Portici, grand opéra. — Le Marquis de Lauzun, vaudeville.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Pacte de Famine, drame. — Une Volonté de femme, vaudeville.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON.

Etat de situation de l'entrepôt des soies au 31 mars 1848.

Quantités restées en entrepôt au 29 février 1848.

Soies moulinées : 402 balles pesant 48,353 kilogrammes. — Soies grèges : 554 b. p. 76,379 k. — Bourre de soie cardée : 4 b. p. 234 k. — TOTAL : 960 b. p. 124,956 k.

Quantités entrées pendant le mois de mars 1848.

Soies moulinées : 121 b. p. 15,588 k. — Soies grèges : 67 b. p. 8,829 k. — Bourre de soie cardée : 2 b. p. 412 k. — TOTAL : 190 b. p. 22,829 k.

Quantités sorties pendant le mois.

POUR LA CONSOMMATION. — Soies moulinées : 72 b. p. 7,923 k. — Soies grèges : 38 b. p. 5,296 k. — Bourre de soie cardée : 2 b. p. 412 k. — TOTAL : 112 b. p. 13,633 k.

POUR LE TRANSIT. — Soies moulinées : 83 b. p. 9,929 k. — Soies grèges : 71 b. p. 10,203 k. — Bourre de soie cardée : » — Bourre de soie en masse : » — TOTAL : 154 b. p. 20,132 k.

Destination donnée aux soies expédiées en transit.

Soies moulinées : Angleterre. — Soies grèges : id. — Bourre de soie cardée : id. — Bourre de soie en masse : id.

Quantités restant en entrepôt au 31 mars 1848.

Soies moulinées : 368 b. p. 44,087 k. — Soies grèges : 512 b. p. 69,709 k. — Bourre de soie cardée : 4 b. p. 224 k. — TOTAL : 884 b. p. 114,020 k.

Tableau comparatif des quantités de soies françaises exportées par la douane de Lyon en mars 1848 et 1847.

Mars 1848.

SOIES ÉCRUES. — Grèges : 127 k. 50 g. — Moulinées : 4,322 k. 91 g. — SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder : 1,417 k. 85 g. — Propres à la fabrication des tissus : 130 k. 30 g. — TOTAL : 6,000 k. 56 g.

Mars 1847.

SOIES ÉCRUES. — Grèges : » k. » g. — Moulinées : 1,996 k. 17 g. — SOIES TEINTES. — A coudre ou à broder : 2,909 k. 13 g. — Propres à la fabrication des tissus : 176 k. » g. — TOTAL : 5,081 k. 52 g. — AUGMENTATION POUR 1847 : 919 k. 24 d.

Nouvelles diverses.

La Banque de France vient de publier son état de situation. Il en résulte qu'elle vient d'avancer à l'Etat, contre des bons du trésor, une somme de 50 millions de francs. Sa réserve en argent dépasse encore 100 millions, tant à Paris que dans ses comptoirs. Son portefeuille pour Paris et les comptoirs est de 301 millions. Le chiffre des effets en souffrance était, le 30 mars, de 2,963,000 francs; celui des effets échus ou échéant le lendemain à recouvrer de 13 millions.

Ces jours derniers, à Tours, un Polonais, sur le point de partir, offrait à plusieurs ouvriers une paire de bottes, moyennant 10 fr. Ces ouvriers se sont aussitôt cotisés et lui ont remis la somme dont il avait besoin, en l'invitant à conserver ses bottes pour faire sa route. (Courrier d'Indre-et-Loire.)

Deux inspecteurs vont être chargés de visiter les côtes de France depuis Dunkerque jusqu'à Cherbourg. Cette mission se rattache à la question de la défense de notre littoral.

En répondant hier à une députation des blessés de février et en faisant allusion à la destination actuelle des Tuileries, M. Lamartine a fait la déclaration suivante, relativement à l'établissement d'un hôtel des invalides du travail et à l'affectation future qui devait être donnée aux Tuileries :

« Nous avons considéré que le signe, le drapeau du gouvernement, c'étaient les Tuileries; que l'assemblée nationale aurait besoin de quitter la salle trop étroite de l'ancienne chambre des députés, dont les souvenirs d'ailleurs ne sont pas en rapport avec la liberté.

« Nous avons donc pensé qu'il fallait restituer les Tuileries à leur destination politique, et en faire le monument de la République, le siège du gouvernement et de ses délibérations; mais qu'il fallait en même temps accomplir une promesse faite et qui doit être loyalement tenue, l'établissement des invalides civils. Il nous a paru que le château de Meudon était, par son isolement et sa salubrité, parfaitement convenable pour recevoir cette destination.

« Quant au sentiment du gouvernement provisoire, les lumières et le temps peuvent parfois lui manquer, mais soyez assurés que le cœur ne lui manquera jamais. »

Les délégués : Nous avons en vous, dans le gouvernement provisoire, une confiance entière.

La députation se retire aux cris de *Vive la République! vive le gouvernement provisoire!*

Voici ce que doit être, suivant le *Manuel de l'instituteur pour les élections* de M. Henri Martin, le représentant du peuple à la constituante. Nous complétons la citation que nous avons commencée :

« La République doit être le règne des braves gens et des hommes de bonne volonté. Il faut au représentant du peuple des mœurs simples et une probité sans tache, pour être à l'abri de toutes les séductions; de la bonté, pour se dévouer à l'amélioration du sort de ceux qui souffrent; du courage, pour combattre les dangers qui peuvent menacer la République; un bon jugement, pour démêler les meilleurs moyens d'écarter ces dangers et de constituer l'Etat. S'il a d'autres qualités encore, tant mieux. Mais c'est assez s'il a ces qualités, et qu'il ait donné ou qu'il donne, par ses actions, par ses paroles ou par ses écrits, des gages suffisants à la cause de la République, c'est-à-dire du peuple; car désormais, sachez-le bien, si la République pouvait cesser d'être, la France mourrait avec elle. Nous tous cesserions d'être Français, et tomberions au-dessous des derniers esclaves russes. Napoléon a prophétisé, en mourant, que l'Europe, avant cinquante ans, serait républicaine ou cosaque. »

Un digne citoyen, le capitaine Janz, vient d'adresser la lettre suivante aux membres du gouvernement provisoire :

« Strasbourg, le 23 mars 1848.

« Messieurs,

« Les preuves nombreuses d'un admirable dévouement que vous ne cessez de donner à la patrie depuis qu'elle vous a confié ses destinées me font un devoir de lui venir en aide selon mes faibles moyens.

« Capitaine retraité avec une pension de 1,420 fr., je prie le gouvernement de disposer, à dater du 1^{er} avril prochain, de 200 f. par an, soit 50 fr. par trimestre, aussi long-temps qu'il le jugera convenable, et de ne me tenir compte des sommes versées, mais sans intérêts bien entendu, que lorsque le trésor de l'Etat n'éprouvera plus les nombreux embarras qui l'assiègent dans ce moment.

« S'il plaisait à la Providence d'imposer de plus rudes épreuves à notre jeune République, ma sympathie pour elle ne se bornerait pas à l'accomplissement d'un simple devoir.

« Je suis avec admiration et dévouement, etc. JANZ. »

Un abonné du *Journal de la Marine* appelle l'attention sur la question d'organiser un système de défense contre une attaque dirigée par des forces à vapeur. Alger, en effet, nous dit-il, Marseille, Toulon, le Havre, Rouen, n'ont aucun moyen de se défendre d'une attaque de ce genre. Plus prévoyants que nous, nos voisins d'outre-Manche ont déjà mis à profit les leçons que nous leur avons données. Gibraltar est un modèle de fortifications préparées contre une flotte à vapeur. On a défendu les approches des batteries en coulant de grosses roches et des carcasses qui rendent impossible l'accès de la côte, et qui ne permettent pas aux bateaux à vapeur, même d'un faible tonnage, de tenter d'aborder et de jeter un pont sur le parapet des batteries. De nouvelles batteries couvertes et de nouvelles batteries barbettes ont été dirigées partout où les feux ne se croisaient pas en quantité suffisante, en sorte que l'on peut dire que toute la prudence humaine a été employée à défendre cette place importante; heureusement on ne l'a pas gardée contre un ennemi invincible, le crédit, qui se retire de Gibraltar pour passer à Oran, destiné à supplanter Gibraltar.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — Concours pour l'admission à l'emploi de chirurgien élève en 1848. — Un concours sera ouvert, le 25 août prochain, pour l'admission à des emplois de chirurgien élève dans les hôpitaux militaires d'instruction de Metz, Strasbourg et Lille, et à l'hôpital militaire de perfectionnement de Paris.

Les examens auront lieu à Paris, Metz, Nancy, Strasbourg, Besançon, Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Lille, Bastia, Bayonne et Perpignan.

Chaque candidat devra se faire inscrire dans les bureaux de l'intendance militaire de la ville où il désirera concourir, et il lui sera

donné dans ces bureaux communication des conditions d'admission au concours, dont le programme a été inséré au journal.

Les chirurgiens élèves de première division des hôpitaux d'instruction reçoivent une indemnité annuelle de 400 fr. Cette indemnité est fixée à 600 fr. pour les chirurgiens élèves de l'hôpital militaire de perfectionnement.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

MADRID, 29 mars. — La commission militaire, composée de six capitaines de la garnison, et présidée par le général Balboa, s'occupe de l'inspection sur les événements de la dernière affaire.

Une visite domiciliaire a eu lieu dans toutes les maisons à Madrid. Il paraît que la saisie d'armes de toute espèce est très considérable; on a trouvé dans une seule 600 paquets de cartouches.

Le gouvernement a supprimé les cercles connus sous les noms de *Porvenir* et *Tertulia* du 18 juillet; c'est de ces deux locaux qu'on dirigeait un feu meurtrier sur les troupes. Outre la mort du capitaine Espagna, on annonce aussi celle du capitaine de bataillon de San-Marcial, et plusieurs officiers ont été grièvement blessés.

Il n'y a pas encore de rapports officiels sur le nombre des victimes, qu'on porte à 130 blessés et 50 morts. Quelques arrestations de personnes notables ont eu lieu le 28 : le général Nogueras est arrêté dans une caserne, le général Van Halen est exilé à Ceuta, et le général Ruiz aux îles Canaries. Dans le bâtiment de la mairie sont détenus plus d'une douzaine d'écrivains dans les journaux ou députés, etc.

PRUSSE.

On écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne* :

« On croit, sans cependant le garantir entièrement, que la diète s'ouvrira le 2 avril, sans discours du trône.

« On assure que la loi électorale acceptera un cens électoral, quoique peu considérable; qu'une adjonction des capacités aura lieu. Toute la loi rappellera en plusieurs points la constitution de la Belgique, y compris les modifications proposées dernièrement par le ministre Rogier. »

On écrit de Coblenz, le 30 mars, que l'ordre y est arrivé, au moment où on s'y attendait le moins, de renvoyer dans leurs foyers les réservistes de guerre du 8^e corps d'armée. Cet ordre a été exécuté immédiatement.

DEUX-SICILES.

MESSINE. — On a abattu et détruit la statue équestre de Charles II d'Espagne, fondateur de la citadelle, et celle de Ferdinand 1^{er} de Bourbon.

PALERME. — Indépendamment de la troupe régulière, on s'occupe d'une flottille de guerre sicilienne. Le vapeur marchand *il Palermo* est le premier bateau de guerre sicilien. Tous les propriétaires d'actions sur ce bâtiment ont fait don à la nation de leurs cotés respectives de propriété. Le vapeur de la poste, *il Pelore*, sera armé aussi sur le pied de guerre.

Le Gérant responsable, H. MURAT.

Bourse de Paris du 5 avril 1848.

La baisse a encore continué aujourd'hui, et c'est toujours sur le 3/0/0 qu'elle pèse avec le plus de force. Ouvert à 52 f., il est tombé à 50 f., et il a fermé à ce prix, en baisse de 5 f. sur le dernier cours d'hier. Sur le 3/0/0, la baisse n'a été que de 1 f., puisqu'il a fermé à 53 f., après avoir été un moment à 52 50.

Les actions de la Banque ont fermé en baissé de 35 f.

Le chemin de fer d'Orléans a baissé de 80 f.

	4 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	52 50	53
Quatre pour cent français.	46	»
Cinq pour cent français.	52	50
Quatre et demi pour cent.	»	»
Cinq pour cent belge (1842).	»	»
Cinq pour cent napolitain.	»	»
Cinq pour cent romain.	80	49 1/4
Trois pour cent espagnol.	»	»
Banque de France.	1080	»
Obligations de Paris.	940	»
Saint-Germain.	»	»
Versailles (rive droite).	400	»
Versailles (rive gauche).	»	»
Paris à Orléans.	470	415
Paris à Rouen.	500	285
Rouen au Havre.	170	160
Avignon à Marseille.	165	160
Strasbourg à Bâle.	70	»
Orléans à Vierzon.	190	192 50
Orléans à Bordeaux.	380	581 25
Chemin du Nord.	505	505
Paris à Strasbourg.	535 75	536 25
Tours à Nantes.	525	528 25
Paris à Lyon.	290	295

CHEMINS DE FER.



Bourse de Lyon d'aujourd'hui 7 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.	4 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Paris à Lyon.	295 75	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	»	»	»	»	»	»
prim d. 10.	»	»	»	»	»	»

AVIS AU COMMERCE.

Le commerce de Roanne apprendra avec plaisir qu'un nouveau service pour les canaux, entre Orléans et Roanne, vient d'être établi par MM. E. Montluc et C^e, gérants des paquebots de l'Ouest. Ce service complète ceux déjà établis par bateaux à vapeur de Bordeaux à Nantes et de Nantes à Orléans, et leur permet de se charger des provenances de la Basse-Loire à des conditions très modérées.

Les départs ont lieu d'Orléans et de Roanne le mardi de chaque semaine.

Leurs correspondants sont :

Roanne, M. Miviere, quai du Bassin du Canal.

Nantes, M. Ch. Picau, rue des Remorqueurs.

Angers, MM. Simon et Seroy, commissionnaires de roulage.

Saumur, M. Rocher fils, commissionnaire de roulage.

Le Mans, M. Simon, commissionnaire de roulage.

Tours, MM. E. Montluc et C^e, quai de la Foire-le-Roy.

Orléans, MM. E. Montluc et C^e, quai de la Recouvrance.

Paris, MM. E. Montluc et C^e, 9, rue Cadet.
Lyon, MM. Debouvand et C^e, allée de Perrache.
et M. L. Bély, port des Cordeliers. (2668)

MAGASIN. A louer à la Saint-Jean, quai d'Orléans, n^o 31, magasin, arrière-magasin et cave. Ce magasin, dans une position avantageuse pour divers genres de commerce, paraît surtout convenir pour la ferronnerie ou pour un bureau de messageries. (1688)

MAISON DE CAMPAGNE. A louer au Greillon, une Maison de Campagne composée de huit pièces, terrasse et salle d'ombrage. S'adresser sur les lieux, n^o 29. (1652)

PLUS D'ARSENIC !!!
Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infailible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016

CORS, OIGNONS ET DURILLONS. Vingt années de succès constants prouvent que le TAFFETAS de saint-Germain, 13, est le seul qui en détruit la racine en quelques jours, et soulage immédiatement après son application. — La boîte : 2 f. — Dépôts, à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens et parfumeurs du département. (7650)

COPAHINE-MEGE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Collerier, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers mèd. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Son efficacité est prouvée par les succès obtenus sans nuire, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPÔT. JOZEAU, ph. r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (1740)

Etude de M^e Boiron, notaire aux Brotteaux, cours Bourbon, n^o 2.

IMMEUBLES. A vendre, Immeubles d'un bon rapport contre des rentes sur l'Etat à 3 et à 5 0/0.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M^e Boiron, notaire. (6094)

AVIS. Une demoiselle de bonne famille donne des leçons de syntaxe, de littérature, d'histoire, d'anglais, de musique, etc. S'adresser rue de Pazzi, n^o 2, au 2^e. (1903)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSAY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.